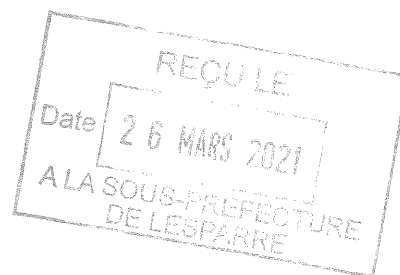


AFFAIRE N° 2021/258

**DELIBERATION
BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE DE DIRECTION
SEANCE DU MARDI 16 MARS 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 16 mars à 18 heures trente minutes, le Comité de Direction de l'E.P.I.C. Office de Tourisme communautaire Médoc Atlantique, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Hourtin.

Date de convocation :	8 février 2021
Nombre de membres en exercice :	39
Nombre de membres présents :	30
Nombre de membres représentés :	31
Nombre de membres absents :	09
Nombre de votants :	31

**Etaient présents :**Elus communautaires :

M. Peyrondet, Mme Marzat, M. Debever, M. Cazenave, Mme Moulin, M. Lombrail, Mme Dubourg, M. Signoret, Mme Forgeron, M. Meiffren, Mme Robineau, Mme Grass, Mme Giral, M. Breton, M. Boura, M. Barreau, Mme Chambaud.

Socioprofessionnels :

M. Eap, M. Maridat, M. Dadoy, Mme Pigneguy, M. Laurent, M. Millet, Mme Saint Martin.

Personnes qualifiées dans le domaine du tourisme :

M. Rodriguez, M. Espagnet, M. Peroux, M. Jacob, M. Février, M. Larue.

Etaient représentés :

M. Boisson qui a donné pouvoir à M. Peyrondet

Etaient Absents excusés :

Mme Legrand, M. Boisson, M. Rondj, M. Barthelemy, M. Mahieu, M. Spahn

Etaient Absents :

M. Trijoulet M. Bertet, M. Calbet

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas Jabaudon

Considérant les résultats des comptes administratifs 2020 ;

Considérant les résultats du compte de gestion 2020 ;

Considérant la délibération 2021/257 d'affectation des résultats 2020 ;

Le Comité de Direction de l'EPIC Office de Tourisme Communautaire Médoc Atlantique est invité à délibérer pour adopter le budget supplémentaire qui s'équilibre comme suit :

Office de Tourisme Communautaire MEDOC ATLANTIQUE - Office de Tourisme Communautaire MEDOC ATLANTIQUE - BS (projet de budget) - 2021

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
EXPLOITATION			
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	455 908,29	0,00
+		+	
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 455 908,29
=		=	
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	455 908,29	455 908,29
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	35 415,92	0,00
+		+	
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 35 415,92
=		=	
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	35 415,92	35 415,92
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	491 324,21	491 324,21

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

Monsieur le Président sollicite les membres du Comité de Direction de l'EPIC Office de Tourisme Médoc Atlantique pour approuver la présente délibération.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité de Direction décident d'approuver :

La délibération «Budget supplémentaire 2021 » de l'EPIC Office de Tourisme Communautaire Médoc Atlantique.

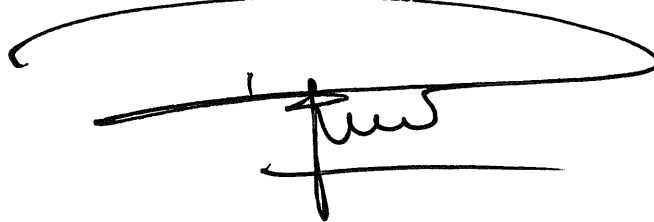
Délibération adoptée.

Dit que, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délais de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES	31
MAJORITE REQUISE	20
POUR	31
CONTRE	
ABSTENTION	

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.

**Le Président
Laurent PEYRONDET**



Le Rapporteur certifie que la présente délibération,
- a été publiée à l'Office de Tourisme le :
- a été affichée à l'Office de Tourisme le :